



# TARIFS D'HOSPITALISATION DE JOUR

applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026  
(Ces tarifs peuvent faire l'objet de modifications réglementaires.)

La part restant à votre charge ou à celle de votre mutuelle est calculée sur la base des tarifs suivants par spécialités décrites ci-dessous.

Lors de votre sortie, **une participation peut rester à votre charge :**

- **le ticket modérateur** (part des tarifs non prise en charge par l'Assurance Maladie)
- **ou éventuellement une participation forfaitaire de 24 euros >>> 32€ au 01/04/26** selon l'acte médical réalisé et la réglementation en vigueur.

	À CHARGE ÉVENTUELLEMENT DE L'ASSURÉ SOCIAL OU DE SA MUTUELLE		TARIF JOURNALIER PLEIN (PATIENT PAYANT EN TOTALITÉ)
	Patients à 80% (montant du ticket modérateur par jour)	Patients pris en charge à 100%	
MÉDECINE /autres Spécialités-	234,86 €	Participation forfaitaire (dans certains cas) : 24 € >>> 32€ au 01/04/26	1174,30 €
MÉDECINE, Gériatrie, Addictologie, Douleurs chroniques -	201,25 €		1006,23 €
MÉDECINE - GHS INTERMÉDIAIRE	117,43 €		587,16 €
CHIRURGIE - AMBULATOIRE	286,06 €		1 430,45 €
OBSTETRIQUE - AMBULATOIRE	268,48 €		1 342,42 €
SÉANCE CHIMIOThERAPIE	257,10 €		1 285,51 €
SÉANCE DIALYSE	251,01 €		1 255,05 €
PSYCHIATRIE DE + DE 18 ANS	120,07 €		600,33 €
SSR NEUROLOGIE	137,05 €		685,24 €
SSR CARDIOLOGIE	113,11 €		565,53 €
SSR LOCOMOTEUR	113,11 €		565,53 €
SSR RESPIRATOIRE	102,30 €		511,52 €

Tarifs Chambre Individuelle	75 €
Tarifs accompagnants	Repas : 15.90€ - Petit-déjeuner : 5.35€ -

- Vous n'aurez pas à faire l'avance de tout ou partie de ces frais si votre Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle les prend en charge.
- **En cas de difficultés rencontrées** pour régler tout ou partie de ces frais de séjour, signalez-le au Bureau des Admissions lors de votre admission. Le service social peut vous aider dans vos démarches.
- Vous devrez régler **la totalité des frais d'hospitalisation** si vous ne bénéficiez pas d'un régime d'assurance en France (assuré social).